

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 6 juillet 2026 à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil sis au 126, rue Brassard à Bégin.

Sont présents:

M. Dave Lapointe – conseiller au siège 1
Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2
M. Joë Laforge – conseiller au siège 3
M. Michel Bouchard – conseiller au siège 4
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5
Mme Shearon Chayer– conseillère au siège 6

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, sous la présidence du maire Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

4. Correspondance

5. Finances

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

5.2 Dépôt et présentation des états financiers au 31 décembre 2025

6. Direction générale et ressources humaines

6.1 Rapport des formations obligatoires suivies par les élus (es)

7. Travaux publics et hygiène du milieu

7.1 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour du rechargement

8. Urbanisme et environnement

8.1 Résolution d'appui – lot 6 093 096 – réexamen CPTAQ

8.2 Demande de dérogation mineure – lot 6 093 132

9. Loisirs, culture et parcs

9.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière – Nouveaux horizons pour les aînés

9.2 Acceptation de soumissions – travaux salle communautaire

9.3 Autorisation de déposer une demande d'aide financière – Politique de soutien aux projets structurants – MRC – Patinoire couverte

10. Sécurité publique

11. Règlements

11.1 Adoption du règlement 26-407 – droit de préemption

12. Points d'information des conseillers

13. Divers

13.1 Motion de félicitation

14. Période de questions

15. Clôture et levée de la séance ordinaire.

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer
APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain
IL EST RÉSOLU

26-07-114 **D’ADOPTER** l’ordre du jour de la présente séance tel que lu.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt de procès-verbal du 1^{er} juin 2026 par la directrice générale et greffière-trésorière dans les délais fixés par la loi, celle-ci est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge
APPUYÉ PAR M. Dave Lapointe
IL EST RÉSOLU

26-07-115 **D’APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 tel que rédigé et déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Une lettre du ministre des Transports et de la Mobilité réduite datée du 5 juin 2026 reçu par courriel confirmant une aide financière au montant de 12 500 \$ provenant du PAVL PPA CE.

4.2 Une lettre du ministre des Transports et de la Mobilité réduite datée du 5 juin 2026 reçu par courriel confirmant une aide financière au montant de 15 000 \$ provenant du PAVL PPA ES.

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

ATTENDU QUE le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes déjà payés et du salaire des employés et élus pour le mois de juin 2026, et s’en déclare satisfait ;

ATTENDU QU’il y a lieu de les accepter, et d’autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	95 964.99 \$
Comptes déjà payés	12 471.35 \$
Salaire des employés et élus	13 109.08 \$

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Caroline Audet
APPUYÉE PAR M. Dave Lapointe
IL EST RÉSOLU

26-07-116 **QUE** le conseil municipal approuve la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés et élus totalisant 121 545.42 \$.

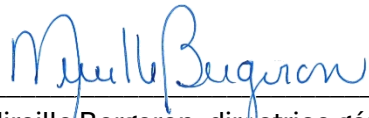
QUE ces documents soient annexés et fassent partie intégrante de ce procès-verbal.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.


Mireille Bergeron, directrice générale

5.2 Présentation des états financiers au 31 décembre 2025

ATTENDU le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité pour l'exercice financier 2025, effectué conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal ;

ATTENDU la présentation de ces deux rapports par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain
APPUYÉE PAR M. Michel Bouchard
IL EST RÉSOLU

26-07-117 **D'APPROUVER** tels de présentés, le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur de la Municipalité pour l'année 2025.

QUE ces derniers soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Rapport des formations obligatoires suivies par les élus(es)

Formation obligatoire en éthique et déontologie

La greffière-trésorière informe le conseil que M. Gérald Savard a complété la formation obligatoire en éthique et déontologie le 24 juin 2026, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. La déclaration écrite de l'élue a été reçue 6 juillet 2026.

Formation obligatoire en administration municipale

La greffière-trésorière informe le conseil que M. Gérald Savard a complété la formation obligatoire en administration municipale le 6 juillet 2026, conformément au Règlement sur la formation en matière d'administration municipale (M-22.1, r.0.1). La déclaration écrite de l'élue a été reçue le 6 juillet 2026.

7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour du rechargement

SUR UNE PROPOSITION DE M. Joë Laforge
APPUYÉ PAR M. Dave Lapointe
IL EST RÉSOLU

26-07-118 **D'AUTORISER** la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de rechargement au 2^e rang Est et à la rue des Péninsules.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Résolution d'appui – lot 6 093 096 – réexamen CPTAQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Bégin est saisie du dossier concernant le lot 6 093 096 actuellement en révision auprès de la Commission de protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) concernant une demande d'autorisation pour la reconstruction d'une résidence principale ;

ATTENDU QUE cette demande découle de circonstances exceptionnelles et malheureuses, notamment un incendie ainsi que des causes personnelles graves ayant affecté le requérant et que ces événements hors du contrôle du demandeur ont eu pour effet de retarder significativement les démarches administratives, prolongeant ainsi les délais de traitement de la demande ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bégin avait déjà manifesté son appui dans ce dossier et juge toujours que la reconstruction projetée est justifiée et cohérente avec l'occupation du territoire ;

ATTENDU QU'un refus de la demande entraînerait des impacts négatifs pour la municipalité, notamment l'obligation d'entreprendre des procédures visant les bâtiments accessoires encore existants sur l'emplacement ;

ATTENDU QUE de telles démarches engendreraient des coûts financiers importants ainsi qu'une mobilisation considérable de ressources administratives pour une municipalité de la taille de Bégin ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser une solution permettant de régulariser la situation de manière constructive et raisonnable ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer
APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain
IL EST RÉSOLU

26-07-119 **QUE** la Municipalité de Bégin réitère formellement son appui à la demande actuellement en révision auprès de la CPTAQ pour le lot 6 093 096.

QUE le conseil municipal reconnaît le caractère exceptionnel de la situation ayant mené aux délais dans le dépôt du dossier.

QUE la Municipalité demande à la CPTAQ de tenir compte de l'ensemble des circonstances particulières, humaines et matérielles, dans sa révision.

QUE la Municipalité souligne qu'un refus aurait des conséquences indésirables tant pour le requérant que pour l'administration municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Demande de dérogation mineure – lot 6 093 132

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bernard Laforge et Lise Bergeron, propriétaires du 520, route Principale, ont déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage ;

CONSIDÉRANT QUE la construction du bâtiment accessoire de type garage en cours latéral et arrière situé sur le lot 6 093 132 nécessite une dérogation mineure pour permettre la construction d'un second plancher au garage de 7,01 mètres de hauteur à l'extérieur de la zone urbaine pour l'entretien de machinerie lourde qui n'est pas permis pour une telle extension en hauteur d'y aménager un second plancher ou un grenier stipulé par le règlement n° 15-288 afin d'y installer un espace de rangement ;

CONSIDÉRANT QUE les terrains au nord, à l'est et au sud sont boisés qu'il n'y aura aucun bâtiment principal visible des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE M. Laforge et Mme Bergeron, propriétaires du 520 route Principale, ont déposés une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire pour l'entreposage d'un tracteur de ferme, ainsi que plusieurs autres véhicules motorisés et autres articles d'entretiens pour la machinerie ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnelle au retrait de la porte en façade tel que présenté au plan de construction ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR N. Michel Bouchard
IL EST RÉSOLU

26-07-120 **QUE** le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de Monsieur Bernard Laforge et Madame Lise Bergeron pour la construction d'un bâtiment accessoire de type garage d'une hauteur de 7,01 mètres au 520, route Principale, et autorise l'aménagement d'un second plancher conformément à la demande afin de permettre la création d'un espace de rangement.

Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Bernard Laforge et Madame Lise Bergeron, propriétaires du terrain visé, afin de construire un bâtiment accessoire en cours latéral gauche et arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 LOISIRS, CULTURE ET PARCS

9.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière – Nouveaux horizons pour les aînées

ATTENDU QUE le programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* vise à soutenir les projets favorisant la participation sociale des personnes aînées, leur inclusion et leur mieux-être ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bégin souhaite mettre en place le développement d'un projet visant l'établissement d'une cuisine collective destiné aux aînés et à toute la population ;

ATTENDU QUE ce projet permettra aux personnes âgées de participer à des activités de groupe favorisant le partage de connaissances culinaires, le maintien de saines habitudes alimentaires et le renforcement des liens sociaux ;

ATTENDU QUE cette initiative contribuera à lutter contre l'isolement des aînés et à améliorer leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Bouchard

APPUYÉ PAR M. Dave Lapointe

IL EST RÉSOLU

26-07-121 **QUE** le conseil municipal de Bégin autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* pour la réalisation d'un projet de cuisine collective ;

QUE Mme Isabelle Audet, adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette demande et à agir au nom de la municipalité dans ce dossier ;

QUE la Municipalité s'engage, le cas échéant, à respecter toutes les conditions liées à l'octroi de l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Acceptation de soumissions – travaux salle communautaire

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Caroline Audet

APPUYÉE PAR M. Joë Laforge

IL EST RÉSOLU

26-07-122 **D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise Constructions Larocque datée du 23 avril 2026 au montant de 8 061.50 \$ plus les taxes applicables.

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise plomberie EPG portant le numéro 2334 au montant de 10 470 \$ plus les taxes applicables

QUE la dépense soit comptabilisées au poste budgétaire 23-08200-721.

QUE les dépenses soient financées avec le surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – autorisation de déposer une demande d'aide financière – construction d'une patinoire couverte

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC exige une résolution du conseil municipal accompagnant le dépôt de projet ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Construction d'une patinoire couverte » a été présenté au conseil municipal par la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec le projet ci-haut mentionné et qu’il est essentiel à la réussite des projets d’animation et de développement de son milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’engage à fournir une mise de fonds de 22 500 \$ le tout correspondant à plus que la part du milieu exigé par la Politique de soutien ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réserver et engager des sommes provenant de l’enveloppe PSPS de la MRC, soit un montant de 30 000\$ pour l’année 2026, un montant de 50 000 \$ pour 2027 et un montant de 50 000 \$ pour l’année 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît que les sommes accordées dans le cadre du PSPS demeurent conditionnelles à la disponibilité des fonds du programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’engage, advenant une insuffisance ou une indisponibilité des fonds du PSPS, à assumer les montants requis à même son surplus accumulé ou toute autre source de financement autorisée ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE M. Michel Bouchard
APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain
IL EST RÉSOLU

26-07-123 **DE** permettre que le projet « construction de la patinoire couverte » soit déposé conformément aux exigences de la MRC.

QUE la Municipalité accepte de financer toute somme requise advenant une insuffisance ou une indisponibilité des fonds du PSPS, conformément aux modalités du programme.

DE désigner Mme Isabelle Audet, adjointe administrative, en tant que responsable du projet et autoriser Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d’entente avec la MRC.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 RÈGLEMENTS

11.1 Adoption du règlement 26-407 – droit de préemption

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion donné aux fins des présentes le 1^{er} juin 2026 et le dépôt et la présentation fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR UNE PROPOSITION DE Mme Shearon Chayer
APPUYÉE PAR Mme Caroline Audet
IL EST RÉSOLU

26-07-124 **QUE** le conseil municipal adopte le règlement intitulé « Exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire ».

QUE le texte du projet de règlement numéro 26-407 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s’il était au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Messieurs et Mesdames les conseillers et conseillères informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de juin 2026.

13 DIVERS

13.1 Motion de remerciement au Service incendie de Bégin

CONSIDÉRANT la tenue de la parade de la Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'implication remarquable des membres du Service incendie de Bégin dans l'organisation et l'encadrement des mesures de sécurité entourant cet événement ;

CONSIDÉRANT leur présence rassurante, leur professionnalisme et leur disponibilité, qui ont contribué au bon déroulement de la parade et à la sécurité des citoyens et des visiteurs ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'engagement bénévole et du dévouement démontrés par les pompiers et pompières au service de la communauté ;

IL EST PROPOSÉ par M. Joë Laforge

Que le conseil municipal de Bégin adresse ses plus sincères remerciements au Service incendie de Bégin pour son implication exemplaire lors de la parade de la Saint-Jean-Baptiste.

Que le conseil souligne la contribution essentielle de l'ensemble des membres du Service incendie à la réussite de cet événement rassembleur et à la sécurité de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

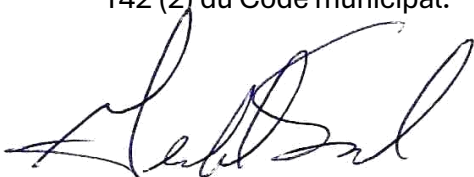
Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h59. Deux (2) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h01.

15 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26-07-125 Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Caroline Audet et résolu que la séance soit levée à 20h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Gérald Savard
Maire

Mme Mireille Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière